

# ACTIVITÉS COMMERCIALES ACCESSOIRES ET ACTIVITÉS CONNEXES (ART 111) DE L'AVOCAT : COMMENT ÇA MARCHE ?



## Public concerné

Avocats

## Prérequis

Aucun

## Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



## Durée

3 heures



## Lieu

Visio conférence\*



## Prix

250 € HT / 300 € TTC

25% remise Jeune Avocat



## Intervenant

Sèverine Audoubert

Avocat au barreau de Paris

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Comprendre ce que sont les nouvelles activités ou nouveaux métiers de l'avocat
- Connaître les textes de référence pour ces champs d'activité Article 6 RIN, Art 111 Décret 29 Juin 2016
- Identifier leurs critères différenciants
- Être à jour sur la déontologie applicable aux nouvelles activités

## Méthode d'apprentissage

Powerpoint, textes de loi et décret, RIN, guides pratiques CNB,  
Mode d'apprentissage : séance de formation en ligne interactive  
QCM pour valider l'assimilation des compétences

## Contenu

- > Séquence 1 : Quelles sont les nouvelles activités de l'Avocat et quels sont les critères applicables ?
- > Séquence 2 : Déontologie et structuration applicables aux nouvelles activités de l'avocat

---

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

\*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

---

# ACTIVITÉS COMMERCIALES ACCESSOIRES ET ACTIVITÉS CONNEXES (ART 111) DE L'AVOCAT : COMMENT ÇA MARCHE ?

## Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

## Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

## Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

## Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

## Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

## Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



## Intervenant

Sèverine Audoubert  
Avocat au barreau de Paris

Maître Sèverine Audoubert est avocate au barreau de Paris. Elle exerce l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières avec une expertise particulière à l'international en lien avec son exercice d'avocat en mobilité internationale ainsi qu'une activité d'avocat mandataire d'artistes.

Elle est également présidente de la Commission Ouverte Nouveaux Métiers des Avocats, vice-présidente de la Commission Communication Institutionnelle et membre de la Commission Prospective et Innovation et fondatrice de Sèverine Audoubert est également fondatrice de Myentrepreneurbox.com.

## Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)  
Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.  
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

**1h20 Séquence 1 : Quelles sont les nouvelles activités de l'Avocat et quels sont les critères applicables ?**

5 mn Pause

**1h20 Séquence 2 : Déontologie et Structuration Applicables aux Nouvelles Activités de l'Avocat**

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction  
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 3H